



Bilan de la mise en œuvre de la déclinaison

Année 2017



Bilan rédigé en janvier 2018.

Bilan de la mise en œuvre de la déclinaison

Année 2017

Animateur régional : Olivier Vannucci (janvier à juillet 2017)

puis Johannic Chevreau (juillet à décembre 2017)

Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire

Correspondant DREAL Pays de la Loire : Arnaud Le Nevé

Ce travail a pu être réalisé grâce au financement de la DREAL des Pays de la Loire

Remerciements : L'animateur du PNA Sonneur à ventre jaune tient à remercier toutes les personnes et structures qui se sont mobilisées au cours de l'année 2017 pour contribuer à améliorer la connaissance et/ou la préservation du Sonneur à ventre jaune en Pays de la Loire.

Référencement : **Chevreau J. 2018**, *Bilan de la mise en œuvre de la déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune en 2017*, CEN Pays de la Loire, 27 p.

Sommaire

1. Synthèse de l'année 2017	4
2. Bilan des actions menées en 2017	5
A.1 – Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre sa mise en œuvre	5
Animation régionale :	5
Lien avec l'animation nationale :	6
Echanges avec la DREAL des Pays de la Loire sur les actions mises en œuvre :	7
L'organisation et l'animation du comité de pilotage :	7
Rédaction du rapport d'activités	8
C.1 Développer la connaissance scientifique indispensable à l'établissement de mesures conservatoires efficaces	8
C.2 Evaluation de l'efficacité d'une intervention sur une population isolée de faible effectif	8
C.3 Amélioration de la connaissance sur la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution en Pays de la Loire	9
G.1 Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce	11
G.2 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce	11
G.3 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation sylvicoles favorables à l'espèce ...	11
G.4 Protection des stations les plus sensibles / Gestion conservatoire des « petites stations »	12
G.5 Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire	12
R.1 Participer à la centralisation et au partage de la connaissance	12
R.2 Mise en place d'un réseau de veille	13
I.1 Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans l'aménagement du territoire	13
I.2 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre.	14
3. Bilan financier de la mise en œuvre du plan pour l'année 2017	14
4. Conclusion	15
Annexes	17

1. Synthèse de l'année 2017

Sur le plan national, suite à la fin du PNA en 2016, l'animateur national nous a informé que celui-ci sera reconduit jusqu'à 2020. L'Office national des forêts poursuivra sa mission d'animation du Plan. Cette reconduction fera vraisemblablement l'objet de quelques évolutions, la principale étant que ce plan deviendra un PNA conservation, c'est-à-dire que le financement d'actions de conservation sera privilégié par rapport aux actions de connaissance. Toutefois, ce cadre reste à adapter régionalement.

La production du bilan quinquennal de l'actuel PNA et l'élaboration du PNA Conservation pour la période 2017 – 2020 sont en cours de rédaction.

En Pays de la Loire, la déclinaison régionale courait sur la période 2014 – 2017 et sera prolongée pour l'année 2018, qui sera également l'occasion de rédiger le bilan de ces cinq années d'animation.

Concernant l'animation régionale, l'année 2017 s'est concentrée sur la révision de l'arrêté relatif à l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de la carrière CEMEX Granulats à Ségrie (Sarthe) intégrant davantage la préservation du Sonneur à ventre jaune. En parallèle, une action débutée en 2016 concernant une étude génétique des populations sarthoises de Sonneur s'est terminée au cours de l'année écoulée. Les résultats de cette étude sont présentés dans ce présent document. Enfin, quelques actions de connaissances et de gestion ont également été réalisées au cours de l'année et sont précisées ci-après.

Il est aussi important de souligner que 2017 marque le départ d'Olivier Vannucci, co-rédacteur et animateur de la déclinaison régionale du PNA Sonneur à ventre jaune en Pays de la Loire depuis 4 ans. Il a quitté le CEN Pays de la Loire en juillet 2017 et Johannic Chevreau a pris le relais de cette animation. Il sera chargé de l'élaboration du bilan des cinq années.

2. Bilan des actions menées en 2017

A.1 – Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre sa mise en œuvre

Pour rappel, l'animateur de la déclinaison régionale a pour mission :

- d'assurer le lien avec le coordinateur national du PNA (en l'espèce, l'ONF) ;
- de centraliser les données et les informations régionales ;
- de coordonner et soutenir l'ensemble des acteurs et des actions mises en œuvre en région concernant le Sonneur à ventre jaune et ses habitats ;
- de réaliser les bilans et d'animer les comités de pilotage en lien avec la DREAL des Pays de la Loire ;
- de chercher des pistes de financement pour mettre en œuvre les actions ;
- de relancer et d'animer le réseau des herpétologues sur les investigations concernant le Sonneur à ventre jaune en lien avec les associations régionales et locales ;
- d'échanger régulièrement avec la personne qui pilote les PNA en faveur de la faune à la DREAL Pays de la Loire.

En 2017, cette animation, mise en œuvre par le CEN Pays de la Loire, a été subventionnée par la DREAL des Pays de la Loire. A ce titre, cinq actions principales ont pu être mises en œuvre :

- L'animation au sens propre ;
- Le lien avec l'animation nationale du PNA ;
- L'échange avec la DREAL à propos des actions en lien avec le Sonneur à ventre jaune, notamment l'émission d'un avis concernant les demandes annuelles de subventions qui leur parviennent ;
- L'organisation et l'animation du comité de pilotage de la déclinaison régionale ;
- La rédaction du rapport d'activités 2017.

Pour la mise en œuvre de cette animation, une subvention de 5 160 € a été attribuée par la DREAL au CEN Pays de la Loire, animateur de ce PNA.

Animation régionale :

L'animation s'est déroulée tout au long de l'année 2017. Elle s'est décomposée principalement autour de cinq axes :

- Informer et mobiliser le réseau d'acteurs locaux afin de mutualiser les moyens possibles en faveur de la préservation du Sonneur à ventre jaune. Cela s'est traduit par une réunion technique qui a eu lieu le 15 juin dans la commune de Ségrie (Sarthe). Elle a regroupé 7 personnes (PNR, Associations, DREAL, Commune) et a eu pour objectif de faire un point d'actualité sur les différents projets en cours (animation foncière, gestion conservatoire des sites à Sonneur, étude génétique...) et d'harmoniser certaines des actions de connaissance (notamment les Captures-Marquages-Recaptures). Cette réunion a donné lieu à un compte rendu présenté en annexe 1 de ce document ;
- Echanger avec le réseau régional voire national à propos, notamment, des actions de connaissances et de gestion. Cela a notamment permis d'être informé des travaux de recherche réalisés par Hugo Cayuela. Les sujets abordés sont vastes (compétition, colonisation, histoire de vie...)

mais permettent indéniablement d'affiner les connaissances de la biologie de ce crapaud. Cet axe a aussi permis d'avoir connaissance de deux projets régionaux, tout d'abord un projet de restauration de sites et de réintroduction d'individus au sein de la dernière population normande de l'espèce, ensuite un important travail de modélisation réalisé en Lorraine en 2016-2017 afin de connaître la répartition potentielle du Sonneur. L'animateur a également communiqué l'étude génétique des populations sarthoises auprès de ces experts locaux. Cette opération sera davantage développée au sein de l'action C.1 ;

- Continuer les projets initiés ou évoqués en 2016. Ainsi comme cité précédemment, l'animateur a suivi l'avancement de l'étude génétique commandé par le CEN Pays de la Loire auprès de l'université de Bâle. Une première version a été produite en juillet 2017, et une version définitive est parvenue à l'animateur en octobre 2017. Il a également été question de la révision de l'arrêté ISDI de « La Raverie » située à proximité de la carrière de Ségrie. Cette opération sera davantage évoquée dans l'action I.1.
- Suivre les différentes opérations menées en faveur du Sonneur à ventre jaune, que ce soit en termes de suivis, d'actions de gestion ou d'opérations de communication/animation ;
- Transmettre les documents relatifs à l'animation de la déclinaison régionale du PNA Sonneur auprès de la DREAL, afin de les rendre publics au travers de son site internet régulièrement actualisé.

Lien avec l'animation nationale :

Le 21 novembre 2016, l'ONF, en tant qu'animateur du PNA Sonneur à ventre jaune, faisait part à l'ensemble des animateurs régionaux des informations suivantes :

- l'animation nationale est renouvelée dans le cadre du contrat d'objectifs Etat-ONF ; elle sera assurée jusqu'en 2020 ;

- le PNA Sonneur devrait devenir un PNA conservation (priorité aux actions de conservation) sous réserve de validation par le MNHN, le CNPN, et la DEB ;

- en termes de programmation, l'évaluation du PNA devrait avoir lieu au 1er semestre 2017 et devrait être suivi par la rédaction d'un PNA Conservation au 2nd semestre 2017

- le site internet relatif du PNA Sonneur devait être mis à jour au cours du mois de décembre 2016 et devait intégrer le compte-rendu du dernier Comité de pilotage, l'avancement des actions, les cartes de répartition de l'espèce...

A la suite de ces informations, un COFIL national a eu lieu le 23 mars à Paris auquel Olivier Vannucci, en tant qu'animateur régional a participé. Cette réunion du COFIL n'a pas donné lieu à un compte-rendu dédié.

Le 9 mai, une circulaire à propos du PNA Sonneur à ventre jaune était publiée (http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/05/cir_42188.pdf) signifiant sa continuation sous la forme d'un PNA Conservation sur un pas de temps de 10 ans. Ce dernier sera certainement davantage orienté sur la conservation des habitats de l'espèce et moins sur les études/recherches scientifiques considérant que le principal est connu sur l'espèce (ce qui, dans les faits, reste discutable selon les régions).

Echanges avec la DREAL des Pays de la Loire sur les actions mises en œuvre en 2017 et prévues en 2018 :

En 2017, au-delà de l'animation et de la mise à jour du site internet de la DREAL, une seule action a fait l'objet d'un suivi de la DREAL. Il s'agit du suivi des populations annexes à la carrière de Ségrie. Cette opération, montée par la LPO Sarthe, et financée grâce aux fonds de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, a été validée par l'animateur régional fin 2016 et mise en œuvre au cours de l'année suivante. Ses résultats seront exposés dans l'action C.3

Pour 2018, deux fiches projets ont été présentées à la DREAL qui les a ensuite soumises à l'animateur du PNA, pour avoir un avis quant à leur pertinence et leur intégration dans les différentes actions de la déclinaison régionale.

Ces fiches ont été soumises au mois de septembre 2017 par la DREAL, et l'avis de l'animateur a été rendu au cours de ce même mois.

L'organisation et l'animation du comité de pilotage :

Le quatrième comité de pilotage de la déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune en Pays de la Loire s'est tenu le 15 février 2017 à Angers. Il a rassemblé 16 personnes qui ont pu assister et échanger sur les différents points de l'ordre du jour :

9h45 : accueil café le [mercredi](#) 15 février au 11 rue Paul Bert à Angers, Conseil départemental de Maine-et Loire ;

10h00 : introduction du PNA, conditions de financement actuel et évolutions des PNA par Arnaud Le Nevé, DREAL des Pays de la Loire ;

10h15 : Rappel sur la déclinaison régionale et précisions sur les dernières connaissances de l'espèce en région, par Olivier Vannucci, CEN Pays de la Loire ;

10h30 : Les actions déclinées 2016, zoom sur les études par CMR réalisées sur les populations sarthoises de Sonneur à Ségrie et à Verni, accompagnement de la carrière CEMEX pour la réhabilitation de milieux favorables au Sonneur (LPO Sarthe, CEN Pays de la Loire et DREAL) ;

11h00 : Actions de conservation actuelles, bilan du Contrat Nature animé par le PNR Normandie Maine ;

11h20 : Point sur les projets nationaux, guide technique agricole (ONF), étude génétique à l'échelle de la France métropolitaine (SHF) par Olivier Vannucci ;

11h40 : Perspectives et calendrier prévisionnel pour 2017, réflexion amont sur des actions 2018, avant de déposer les fiches projets DREAL ;

12h00 : Questions diverses ;

12h30 : Fin du COPIL.

Le compte-rendu a été envoyé le 22 mars à l'ensemble des membres du COPIL.

Rédaction du rapport d'activités

Le rapport d'activités de l'année 2016 a fait l'objet d'une première version envoyée en juin 2017 à la DREAL des Pays de la Loire. Une version finale a été rendue en novembre 2017. Ce bilan 2016 est téléchargeable sur le site internet de la DREAL : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-le-sonneur-a-ventre-a2713.html>

C.1 Développer la connaissance scientifique indispensable à l'établissement de mesures conservatoires efficaces

Aucune opération n'est spécifiquement à relier à cette action en 2017.

C.2 Evaluation de l'efficacité d'une intervention sur une population isolée de faible effectif

En 2017, aucune nouvelle action de ce type n'a été lancée. Par contre l'étude génétique initiée en 2016 a été finalisée.

Pour rappel, le CEN Pays de la Loire a mobilisé dans le cadre de son étude CMR de 2016 une part de son budget à la réalisation d'une étude génétique afin de savoir si les populations préservées actuellement en Sarthe étaient viables génétiquement et si ces dernières communiquaient entre elles (échange de gènes). Ainsi, 30 individus de la population de Vernie et 30 individus de la population de Ségrie ont fait l'objet de prélèvements buccaux qui ont été envoyés à Jean-Pierre Vacher, enseignant-chercheur à l'université de Bâle (Suisse). Suite à cela, l'ADN prélevé à l'aide d'écouvillons a été extrait, amplifié, séquencé puis analysé.



Figure 1 : Manipulation d'un Sonneur _a ventre jaune pour le prélèvement d'ADN par frottis buccal à l'aide d'un écouvillon. © Jean-Pierre Vacher

De cette analyse il ressort que la diversité génétique des populations sarthoises de Sonneur est amoindrie avec notamment un manque de variabilité de certains allèles en comparaison à d'autres populations étudiées. De même, l'étude fait ressortir une diversité allélique faible (notamment par rapport aux populations alsaciennes) et un taux d'homozygotie fort.

Au niveau local, les deux populations sarthoises semblent bel et bien différentes d'un point de vue génétique tout en gardant quand même un patrimoine commun laissant entrevoir de possibles connexions fragmentaires.

En conclusion, l'étude suggère de réaliser des interventions régulières sur les sites des deux populations de manière à maintenir des habitats de reproduction favorables qui pourrait permettre

d'avoir des dynamiques de populations positives et augmentant de fait les migrations. De même, elle suggère un possible renforcement génétique des populations actuelles, soit de manière « naturelle » en favorisant la connectivité entre les deux sites, soit en déplaçant des individus d'une population à l'autre.

L'étude génétique est disponible à la demande, auprès de Johannic Chevreau, j.chevreau@cenpaysdelaloire.fr

En outre, le COPIL réalisé le 15 février 2017 a mis en évidence la nécessité d'harmonisation quant à la codification des deux sites soumis à une CMR en 2016. Cette harmonisation a été actée au cours de la réunion du 15 juin. Elle s'inspire notamment du guide technique produit en 2016 (ONF & MEDDE 2016). Les deux structures ont ainsi révisé respectivement la codification effectuée en 2016, de manière à effectuer le comparatif entre les CMR au cours de l'année. Malheureusement, cette comparaison n'a pu être réalisée au cours de l'année 2017.

C.3 Amélioration de la connaissance sur la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution en Pays de la Loire

Sur le site de Monthorin, le CEN Pays de la Loire a effectué un suivi à vue de la population de Sonneur présente dans les ornières et fossés. Au total, quatre passages ont été effectués au cours de l'année (25 mai, 15 juin, 6 juillet, 21 septembre) permettant l'observation de 1 à 17 individus selon les mois de passage. Notons que durant l'été, les niveaux d'eau étaient très bas, et beaucoup de sites se sont retrouvés en assec et par conséquent défavorables à la reproduction du Sonneur. Cette opération a pu être réalisée grâce aux financements du Département de la Sarthe dans le cadre de sa politique ENS.



Figure 2: Sonneur à ventre jaune observé à Vernie lors du passage de contrôle effectué le 26 mai 2017 © J. Chevreau – CEN Pays de la Loire

Au sein de la carrière CEMEX, deux passages ont été effectués en 2017 par la LPO Sarthe. Au cours de ces deux sessions 124 Sonneurs ont été capturés. Parmi ces individus, 79 individus correspondent à des recaptures et 45 à de nouveaux individus.

A partir de ces données et en utilisant la méthode de Schnabel, une estimation haute et basse a été réalisée. Celle-ci établit la population entre 127 et 236 individus ce qui est plus élevé que durant l'année 2016 comme nous le montre la figure 3. D'ailleurs, nous constatons que la population semble être plutôt dans une dynamique positive avec une progression constante depuis 2013.

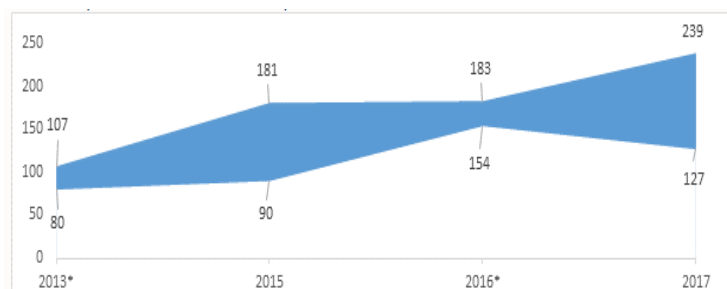


Figure 3: Evolution de la population de Sonneur sur la commune de Ségrie © LPO Sarthe

Autour de la carrière de Ségrie, un suivi des stations annexes de Sonneur à ventre jaune a été effectué par la LPO Sarthe. Au total deux passages ont été réalisés sur deux fossés agricoles situés non loin de la carrière (un déjà connu et l'autre découvert en 2017). Ces prospections ont permis l'observation de trois individus de Sonneurs (2 dans le fossé déjà référencé et 1 dans le nouveau). Ces trois individus étaient déjà connus en 2016. Par ailleurs, des prospections complémentaires ont été réalisées sur la commune de Ségrie afin de rechercher des populations satellites supplémentaires. Celles-ci ont abouti à la découverte d'un fossé agricole abritant un individu de Sonneur. Pour le reste, les conditions météorologiques constatées en 2017 n'ont pas favorisé les prospections, la plupart des milieux visités étant en assec (Moquet J. comm. pers.). L'ensemble de cette opération a bénéficié d'une aide financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. La carte des différentes prospections issue de cette opération est en annexe 4 de ce document.

En Maine-et-Loire, le site historique de Sonneur à ventre jaune situé à Neuvy-en-Mauges n'a pas été visité au cours de l'année 2017 (Durand O. comm pers).

Au-delà des sites connus, quelques prospections complémentaires ont été réalisées au cours de l'année 2017. Ainsi, deux opérations de prospections participatives ont été organisées à proximité des sites à Sonneur, par le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir sur le canton de Loué (environ 30km au sud de la commune de Vernie) et par le CEN Pays de la Loire en forêt domaniale de Sillé-le-Guillaume (10km de Vernie).

L'intervention du CEN a eu lieu le 8 avril. Cette dernière s'insère dans le programme national Fréquence grenouille ainsi que dans le cadre de l'animation régionale du PNA Sonneur. Réalisée en partenariat avec le PNR Normandie-Maine (animateur du site Natura 2000 de la forêt de Sillé) et l'ONF, cette journée a attiré 7 personnes mais n'a pas permis de découvrir de nouvelles stations de Sonneur à ventre jaune.

Concernant l'intervention du CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, elle a eu lieu du 12 au 14 mai 2017 et a accueilli 17 bénévoles. Davantage lié à la dynamique d'atlas herpétologique régional, ce week-end a permis l'observation de 21 espèces d'Amphibiens et de Reptiles mais n'a pas permis l'observation de Sonneurs.



Figure 4 : Groupe autour d'un Triton crêté © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Enfin, la quasi-totalité des mares restaurées ou créées dans le cadre du Contrat nature entre les Alpes mancelles et la forêt de Sillé (2015-2017) mis en œuvre par le PNR Normandie Maine, ont fait l'objet d'au moins un passage au cours de l'année 2017. Pour quatre d'entre elles, le CEN Pays de la Loire, au moyen du projet LigerO (projet qui vise la constitution d'une batterie d'indicateurs utilisables sur les zones humides de la vallée de la Loire), a pu appliquer un protocole spécifique pour les amphibiens avec les trois passages durant l'année. Pour le moment, aucun Sonneur n'a été détecté sur ces différents sites.



Figure 5 : Mare restaurée à Montreuil-le-Chetif (72) et suivie dans le cadre du projet LigerO - J. Chevreau CEN Pays de la Loire

G.1 Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce

L'année 2017 était la dernière année du Contrat nature entre les Alpes mancelles et la forêt de Sillé (2015-2017) piloté par le PNR Normandie-Maine et qui visait la valorisation du bocage en nord Sarthe. A ce titre, 13 436 € ont été consacrés à l'aménagement d'espaces favorables au Sonneur à ventre jaune. Cette somme a principalement servi à restaurer des mares et des fossés en cours d'atterrissement. Au total, 13 aménagements, situés dans un rayon de 15 km autour des stations de Sonneur connues, ont bénéficié de ce contrat, principalement durant l'hiver 2016 – 2017.

En conclusion de ce contrat, un COPIL a eu lieu le 14 décembre. Il a regroupé environ 15 personnes et avait pour objectif de présenter le bilan de ce contrat et des potentielles perspectives qui suivront. Le CR relatif à ce COPIL n'a pas encore été transmis.

G.2 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce

Durant l'année écoulée, quelques travaux de gestion ont été effectués au sein de la carrière de Ségrie par le carrier CEMEX Granulats en partenariat avec la LPO Sarthe. Au total, trois opérations ont eu lieu au cours de l'année 2017 : le curage de deux bassins de décantation afin de maintenir leur caractère pionnier, l'arrachage manuel de la végétation sur deux points d'eau situés au cœur de la carrière et enfin l'aménagement d'un nouveau secteur à l'est de la carrière de manière à le rendre favorable à l'accueil du Sonneur. L'ensemble de ces opérations a été réalisé à la charge du carrier.

G.3 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation sylvicole favorables à l'espèce

Aucune action relative au développement de pratiques d'exploitation sylvicole favorables au Sonneur n'a été effectuée en 2017, l'espèce étant peu forestière en Pays de la Loire.

G.4 Protection des stations les plus sensibles / Gestion conservatoire des « petites stations »

En début d'année, un chantier école a été réalisé sur la commune de Vernie par une classe de BTS Gestion protection de la nature du Lycée agricole de Sées (Orne). Cette opération portée en association avec le CEN Pays de la Loire avait pour objectif de restaurer deux chemins creux communaux de la commune de Vernie afin de les rendre plus favorables à l'accueil du Sonneur à ventre jaune. Pour ce faire, les étudiants ont dû façonner de petites vasques dans un chemin humide toute l'année de manière à créer des points d'eau stagnante favorables au crapaud. Ils ont également effectué des trouées dans les haies afin d'apporter du soleil sur les secteurs les plus humides des chemins creux de manière à les rendre plus attrayants pour le Sonneur. Ce chantier école a eu lieu le 30 janvier.

Par ailleurs, comme chaque année sur la commune de Vernie, un chantier d'insertion s'est chargé d'effectuer, en fin d'été, le débroussaillage des différents points d'eau qui accueille le Sonneur de manière à éviter que ces derniers se végétalisent trop vite et perdent leur attractivité (le Sonneur privilégiant les milieux pionniers pour sa reproduction). Cette action a pu être réalisée grâce au financement du Département de la Sarthe dans le cadre de sa politique ENS.

Enfin, une opportunité foncière est à signaler sur le site de Monthorin à Vernie puisqu'un propriétaire a mis en vente une parcelle qui jouxte des points d'eau favorables au Sonneur. Cette parcelle de prairies humides pourrait, au moyen de quelques aménagements, devenir tout à fait favorable à la reproduction du Sonneur et offrirait une maîtrise foncière plus confortable que les actuelles conventions que le CEN Pays de la Loire dispose sur ce site. Le CEN Pays de la Loire a donc entamé les discussions avec le propriétaire et visité la parcelle. L'achat de cette parcelle a par ailleurs été soumis au Conseil scientifique du CEN le 18 décembre, l'avis de ce dernier devrait être connu au cours des premiers mois de 2018.

G.5 Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire

Au cours de l'année 2017, aucune action relative à l'établissement de connexions entre les stations de Sonneur existantes n'a été réalisée.

Toutefois, cette nécessité de connexion a été de nouveau mise en avant dans le cadre de l'étude génétique de deux populations de Sonneur (Vacher 2017). Aussi, il sera important de s'inspirer du travail réalisé par le CEN Pays de la Loire en 2016 concernant la composition paysagère de ce territoire, d'une part afin de les intégrer dans les documents d'urbanisme de ce secteur, et d'autres part pour initier des travaux de restauration sur ces continuités de manière à faciliter les échanges entre les deux populations identifiées.

R.1 Participer à la centralisation et au partage de la connaissance

Au cours de l'année, l'animateur a pu recueillir au travers de ses échanges avec le réseau national et ses propres recherches les références suivantes :

Barrioz M., Flambard P. et Morin L. 2017 Programme d'actions pour la conservation du Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* (Linnaeus, 1758) en Normandie, Projet de réintroduction, bilan 2016 et perspectives. 7p.

Cayuela H., Lengagne T., Joly P. & Lena J.P. 2017 Females trade-off the uncertainty of breeding resource with male quality during mate choice in an anuran?. *Animal Behaviour*, 123:179-185. DOI: 10.1016/j.anbehav.2016.11.002

- Cayuela H. 2016** Réponses à un environnement spatio-temporellement variable : sexe, dispersion et tactiques d'histoire de vie chez le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*, L.). Ecologie, Environnement. Université de Lyon, 246p.
- Cayuela H., Boualit L., Arsovski D., Thirion J.M., Bonnaire E., Pichenont J., Bellec A., Miaud C., Lena J.P.L, Joly P. & Besnard A. 2016** Does habitat unpredictability promote the evolution of a colonizer syndrome in amphibian metapopulations? Ecology, 97:2658-2670. DOI: 10.1002/ecy.1489
- Cayuela H., Lengagne T., Kaufmann B., Joly P. & Lena J.P. 2016** Larval competition risk shapes male–male competition and female mate choice in an anuran. Behavioral Ecology, arw100. DOI: 10.1093/beheco/arw100
- Cayuela H., Arsovski D., Thirion J.M., Bonnaire E., Pichenot J., Boitaud S., Miaud C., Joly P. & Besnard A. 2016** Demographic responses to weather fluctuation are context-dependent in a long-lived amphibian. Global Change Biology, 22:2076-2087. DOI: 10.1111/gcb.13290
- Cayuela H., Arsovski D., Thirion J.M., Bonnaire E., Pichenot J., Boitaud S., Brison A., Miaud C., Joly P. & Besnard A. 2016** Contrasting patterns of environmental fluctuation promote divergent life histories among populations of a long-lived amphibian. Ecology 97:980-991. DOI: 10.1890/15-0693.1
- Cayuela H., Arsovski D., Bonnaire E., Duguet R., Joly P. & Besnard A. 2016** The impact severe drought on survival, fecundity and population persistence in an endangered amphibian. Ecosphere 7:e01246. DOI:10.1002/ecs2.1246
- Cayuela H., Pradel R., Joly P. & Besnard A. 2016** Analysing movement behavior and dynamic space-use strategies among habitats using multievent capture-recapture modeling. Methods in Ecology and Evolution, in press. DOI: 10.1111/2041-210X.12717
- Cayuela H., Lambrey J., Vacher J.P. & Miaud C. 2015** Highlighting the effects of land-use change on a threatened amphibian in a human-dominated landscape. Population Ecology Volume 57, Issue 2, pp 433–443. DOI 10.1007/s10144-015-0483-4
- Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin 2014.** Adapter les travaux agricoles au cycle biologique du Sonneur à ventre jaune. 8p.
- Guicking D., Finke L., Wittich M., Pfeiffer I., Veith M., Geske C., Brabukmann U., Weising K. & Neubeck C. 2017** Conservation genetics of *Bombina v. variegata* (Anura : Bombinatoridae) in northern Hesse, Germany. Salamandra, Vol 53, Issue 2, p 201-211
- Nature, Ecology & Conservation 2017** Modélisation de la distribution potentielle du sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*, L.) en Lorraine. 18p.
- Vacher J.P & Ursenbacher S. 2017** Caractérisation génétique des populations de Sonneur à ventre jaune de la Sarthe (72). Rapport pour le CEN Pays de la Loire, 8p.
- Vukov T., Krsticic J, Petrovic T. & Tomasevic-Kolarov N. 2017.** Patterns of cranial sexual dimorphism in the yellow-bellied toad (*Bombina variegata*, Bombinatoridae). North Western of Zoology e171503

Celles-ci sont disponibles à ceux qui le souhaitent sur demande auprès de l'animateur.

R.2 Mise en place d'un réseau de veille

Aucun réseau de veille n'a été mis en place avec les services de l'Etat en 2017.

Par contre, une veille bénévole a été effectuée sur les sites à Sonneurs déjà connus. Au total, l'animateur a centralisé 4 témoignages sur les communes de Vernie (3) et de Ségrie (1). Ces témoignages sont issus soit de bénévoles (3) soit de riverain (1) ayant observé l'espèce lors de prospections ou d'observations fortuites. Par ailleurs, aucun de ces témoignages n'a fait l'objet d'alerte nécessitant l'intervention de la police de l'environnement.

I.1 Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans l'aménagement du territoire

La Carrière CEMEX Granulats, en lien avec les services de l'Etat (DREAL) et la LPO Sarthe, a fait une demande de modification des conditions d'exploitation et de remise en état de son installation de stockage de déchets inertes (ISDI) au lieu-dit « La Raverie », site annexe à la carrière en activité, le 9 décembre 2016. Cette demande a notamment volonté à rendre le site le plus favorable possible au Sonneur à ventre jaune actuellement présent dans la partie en activité de la carrière.

Cet aménagement s'inscrit dans la démarche de la LPO Sarthe et du carriér à préserver la population de Sonneur à ventre jaune au terme de l'exploitation. En effet, la carrière d'extraction de Ségrie a pour finalité d'être remise en eau, ce qui de fait fera disparaître les habitats propices au Sonneur. Par conséquent un travail est initié depuis maintenant quelques années pour rendre la périphérie de la carrière favorable à l'espèce et ainsi préparer sa délocalisation.

Le rapport d'inspection de l'UD 72, en vue du passage en Coderst transmis et validé le 18 mai, est favorable à cette demande. Cette dernière a été validée par un arrêté préfectoral le 24 juillet 2017 (annexe 5).

1.2 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre.

Les actions de communication concernant spécifiquement l'animation du PNA Sonneur se sont résumées en 2017 à l'organisation d'une journée de prospection en forêt domaniale de Sillé-le-Guillaume le 8 avril (cf. Action C.3) et à la rédaction par l'animateur d'un article dans le bulletin de liaison Bois et forêts en Pays de la Loire n° 122, produit par le CRPF Bretagne – Pays de la Loire, et consultable à l'adresse suivante :

<http://crpf-paysdelaloire.fr/sites/default/files/journal/journal122.pdf>.

L'article concernant le Sonneur a été mis en annexe 3 de ce présent document.

3. Bilan financier de la mise en œuvre du plan pour l'année 2017

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des actions en faveur du Sonneur à ventre jaune réalisées en Pays de la Loire au cours de l'année 2017.

Structures	Actions	Financeurs	Montant
CEN Pays de la Loire	Animation déclinaison du PNA en faveur du Sonneur à ventre jaune	DREAL Pays de la Loire	5 160 €
CEN Pays de la Loire	Gestion et suivi des sites à Sonneurs de Vernie	Département de la Sarthe Auto-financement	1 793 € 1 196,54 €
CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir	Week herpétologique sarthois	Non connu	Non connu
LPO Sarthe	Suivi des populations annexes de Sonneur à ventre jaune sur la commune de Ségrie	Agence de l'eau Loire-Bretagne Autofinancement	3 632 € 908 €
LPO Sarthe	Suivi et accompagnement de la carrière CEMEX granulats dans la préservation du Sonneur à ventre jaune	CEMEX Granulats	Non connu

CEMEX granulats	Travaux d'aménagement en faveur du Sonneur à ventre jaune	Autofinancement	Non connu
PNR Normandie-Maine	Contrat nature entre les Alpes mancelles et la forêt de Sillé 2015 – 2017	Région Pays de la Loire Europe Agence de l'eau Loire-Bretagne Autofinancement Bénéficiaires des actions	13 045 € sur trois ans
Total 2017			17 037,87 €

4. Conclusion

Du point de vue de la connaissance, l'année 2017 n'aura pas été une année particulièrement marquante, du fait des progrès déjà réalisés sur la connaissance de l'espèce et de ses populations en Pays de la Loire. Par contre, elle a été plutôt active au niveau de la coordination et de l'animation partenariale avec des avancées notables quant à la pérennisation de la conservation au niveau de la carrière de Ségrie et quant à la coordination des actions mises en œuvre par la LPO Sarthe et le CEN Pays de la Loire. Il a ainsi été établi un marquage homogène entre les CMR des deux structures de manière à comparer avec plus de facilité les individus de chaque site. De plus, des actions mutuelles devraient être initiées à moyen terme, notamment concernant l'animation foncière et la sensibilisation du monde agricole dans ce secteur.

A ce titre, 2018 va d'ailleurs permettre d'initier cette dynamique, notamment sur la commune de Ségrie où la LPO Sarthe devrait entamer une démarche animation territoriale. Concernant l'animation de la déclinaison, 2018 sera l'année du bilan de cette première déclinaison, qui devrait être suivi de l'établissement d'une nouvelle déclinaison qui, on l'espère, pourra être opérationnelle dès 2019.

Au-delà de ces opérations, deux perspectives mériteraient d'être discutées et développées au cours des prochaines années de l'animation de ce plan. Tout d'abord l'opportunité et la pertinence d'un renforcement ou de la réintroduction d'individus dans des milieux favorables. Ce sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises notamment lors de la réunion du 15 juin où l'animateur a souligné un travail de ce type en phase de réalisation dans le département de l'Eure (Barrioz et al. 2017). Cette éventualité, notamment en termes de réintroduction pourrait être envisagée à proximité des stations de Sonneurs connues dans le nord-ouest de la Sarthe.

Par ailleurs, et pour faire suite aux résultats des analyses génétiques sur les deux populations, il serait utile d'affiner la prélocalisation des corridors entre les deux sites qui a été réalisée en 2016 de manière à pouvoir engager des actions favorables à leur restauration et leur fonctionnalité.

De même, il ne serait pas inintéressant d'effectuer quelques campagnes supplémentaires de prospections dans le sud-est de la Sarthe qui reste peu prospecté à ce jour. Au sein de ce secteur, les témoignages historiques de l'espèce ne sont pas encore si lointains (années 90) et la présence d'une population contemporaine dans le Loir-et-Cher à moins de 10km de la limite départementale (Sargé-sur-Braye) laisse espérer que la population sarthoise n'ait pas encore disparu.

Bibliographie :

Barrioz M., Flambard P. & Morin L. 2017 *Programme d'actions pour la conservation du Sonneur à ventre jaune Bombina variegata (Linnaeus, 1758) en Normandie, Projet de réintroduction, bilan 2016 et perspectives.* 7p.

ONF & MEDDE, 2016 *Synthèse de la méthode de suivi de population par C.M.R. appliquée au Sonneur à ventre jaune.* 23p.

Annexes

Annexe 1 : Compte-rendu de la réunion technique du 15 juin 2017

Annexe 2 : Article paru dans Bois et forêts des Pays de la Loire Vol. 122 en septembre 2017

Annexe 3 : Carte des prospections en faveur du Sonneur à ventre réalisées à Ségrie en 2017 par la LPO Sarthe

Annexe 4 : Arrêté préfectoral relatif à la révision de l'ISDI de « la Raverie »

Annexe 1 :



Compte-rendu de la réunion technique du 15 juin 2017

Personnes présentes : Elyse Jacquemont PNR Normandie Maine, Frédéric Lécureur LPO Sarthe, Julien Moquet LPO Sarthe, M Lépinette maire de Ségrie, Julie Bonenfant SCV CEN Pays de la Loire, Arnaud Le Nevé DREAL Pays de la Loire et Olivier Vannucci CEN Pays de la Loire.

Ordre du jour :

- Actualité PNA ;
- État d'avancement de la connaissance de la répartition de l'espèce en Sarthe ;
- Suivis par CMR, harmonisation des codifications LPO/CEN pour faciliter le croisement des données photographiques ;
- Animation foncière : point sur l'arrêté ICPE de la CEMEX et parcelle en vente à Vernie ;
- Gestion conservatoire des petites stations et reconnexion des populations (chemins de randonnée) ;
- Étude génétique ;
- Anticipation sur les fiches projets 2018/2019, réflexion sur des actions locales à poursuivre et/ou à développer ;
- Quid du renforcement des populations ou de l'introduction dans des secteurs préservés, cf projet normand via SHF.

Actualité nationale concernant l'évolution des PNA

- Retour sur la circulaire du 09 mai 2017¹, le PNA Sonneur à ventre jaune devrait continuer sous la forme d'un PNA Conservation sur un pas de temps de 10 ans, l'ONF a été reconduit par le Ministère pour l'animation nationale jusqu'en 2020 (pas d'information à ce jour sur la rédaction de ce second PNA SVJ).

Il sera certainement davantage orienté sur la conservation des habitats de l'espèce et moins sur les études/recherches scientifiques considérant que le principal est connu sur l'espèce (cela ne remettant pas en cause de possibles études sur l'évaluation de pratiques de gestion conservatoire, à rediscuter avec les financeurs).

¹ http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/05/cir_42188.pdf

- Plaquette nationale du PNA disponible sur le site Internet de l'ONF²

État d'avancement de la connaissance de répartition de l'espèce en Sarthe

- Il semble clair à ce jour que l'espèce reste confinée au Pays de la Haute Sarthe, différentes démarches de prospections et la dynamique atlas herpétologique n'ont pour le moment pas permis de relocaliser de populations en dehors de ce noyau.

- Des contacts avec Perche nature devraient se poursuivre pour connaître les liens possibles avec le département de la Sarthe au niveau de la population résiduelle de la vallée de Braye.

- Suivis par CMR :

la LPO Sarthe et le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire ont harmonisé leur codification pour la méthode de Capture Marquage Recapture. Ce travail permet à partir de 2017 de faciliter l'échange et le partage des données photographiques d'individus facilitant ainsi la reconnaissance et la relocalisation des sonneurs marqués entre la carrière de Ségrie et le bocage de Vernie.

Arrêté ICPE de la CEMEX

- L'arrêté précise que : « *Le fait marquant du projet réside dans la proposition d'aménagement directement orientée vers la sauvegarde du Sonneur à ventre jaune. Ce réaménagement sera réalisé de manière coordonnée avec l'exploitation en partenariat avec la LPO Sarthe. Le projet prévoit en outre la réhabilitation d'une mare existante sur le site de la Raverie et non concernée par l'exploitation.*

Le projet de remise en état a reçu un avis favorable du Maire de Ségrie (courrier datant du 29 novembre 2016) et d'une lettre de soutien de la LPO (courrier du 28 octobre 2016). »

Ce travail réalisé de concert entre les services de l'Etat, la carrière CEMEX et la LPO permet d'anticiper l'arrêt d'exploitation de la carrière vis-à-vis d'une perte d'habitat avérée par l'enneigement du site.

Animation foncière : parcelle en vente à Vernie

- Le Conservatoire est en pourparlers sur l'acquisition d'une parcelle de 0.7 ha au lieu-dit Monthorin. Cette parcelle est attenante aux sites de reproduction du sonneur déjà connus et suivis. De plus différentes résurgences d'eau traverse la parcelle rendant ainsi possibles de futurs aménagement propices à la ponte de l'espèce.

Gestion conservatoire des petites stations et reconnexion des populations

² http://www.onf.fr/pnaa/++oid++59c5/@@display_media.html

- Dans le cadre de la mise en œuvre du PNA, le PNR Normandie Maine a travaillé à l'élaboration d'un Contrat Nature orienté sur la conservation du Sonneur à ventre jaune. Ce contrat a permis la création et la restauration d'une dizaine de points d'eau. Ces sites font et feront l'objet d'un suivi scientifique dans le cadre du programme LIGERO³ d'une part et d'autre part une prospection annuelle sera effectuée pour évaluer la recolonisation potentielle de l'espèce.

- Sur Vernie, l'absence de subvention du CD72 en 2017 n'a pas permis l'entretien de plusieurs petites mares très embroussaillées cette année. L'espèce ne s'est donc pas reproduite sur ces mares en 2017.

Etude génétique

Jean-Pierre Vacher de l'université de Bâle en Suisse devrait nous faire parvenir le rapport sous peu. A partir de ses conclusions, nous pourrions réfléchir à différentes mesures nécessaires à préserver les deux populations.

Anticipation sur les fiches projets 2018/2019, réflexion sur des actions locales à poursuivre et/ou à développer

- Dans le cadre de l'animation régionale, il a été convenu de réfléchir à un projet pluriannuel sur deux ans pour avoir une vision à plus longue échéance des actions à élaborer. Une fiche projet 2018/2019 sera donc déposée fin août 2017 en DREAL à destination des principaux financeurs. Les actions s'orienteront sur deux thématiques, la poursuite du travail à destination du monde agricole (gestion et entretien des sites de reproduction, maintien du dialogue et recherche de financements) et un travail en partenariat avec les collectivités sur la disponibilité de foncier pour la création de zones refuges à l'espèce. En parallèle, les différentes structures naturalistes s'engagent à proposer de réaliser des sessions CMR plus espacées sur un pas de temps de 3 ans (2016 – 2019- 2022). Par ailleurs il est évoqué l'importance de la sensibilisation des plus jeunes.

Quid du renforcement des populations ou de l'introduction dans des secteurs préservés, cf projet normand via SHF

- Il serait intéressant que le réseau Pays de la Loire fasse remonter à l'animateur national des besoins concernant un groupe de travail sur le renforcement des populations voire la réintroduction d'individus en contexte « sécurisé » comme des sites maîtrisés foncièrement ou des espaces comme les forêts domaniales. Cette question doit, dans tous les cas, être posée pour les situations de limite d'aire et de disparition de station faute de brassage génétique et ou de fragmentation marquée d'habitats.

³ <http://www.ligero-zh.org/ligero>

Le sonneur à ventre jaune

Le Sonneur à ventre jaune : un amphibien menacé en Pays de la Loire.

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est un petit crapaud atypique au ventre jaune tacheté de noir et aux pupilles en forme de cœur. Cette espèce discrète, est un amphibien menacé en Pays de la Loire et globalement en forte régression sur le territoire français. Afin de la préserver un Plan National d'Action (PNA) a été mis en œuvre à partir de 2010. Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) des Pays de la Loire a rédigé et anime la déclinaison régionale de ce plan d'action (PRA).

Mieux connaître pour mieux conserver

La région Pays de la Loire et plus précisément le département de la Sarthe, abrite la population la plus occidentale d'Europe de Sonneurs à ventre jaune comptant environ 400 individus. Dans le cadre du PRA, le CEN Pays de la Loire met en place différentes actions. Des suivis scientifiques des populations permettent d'améliorer la compréhension de la dynamique de cette espèce afin d'optimiser les actions de conservations. Ces actions de gestion conservatoire se traduisent par la restauration et l'entretien de milieux favorables (mares, fossés, vasques, etc.) au Sonneur à ventre jaune et par des prospections dans de nouveaux secteurs afin de détecter de nouvelles populations. Par ailleurs, un volet important du PRA est dédié à la sensibilisation du grand public au travers notamment de sorties pédagogiques sur un des sites de présence.



Le sonneur à ventre jaune, côté pile.



Le sonneur à ventre jaune, côté face.

Mieux comprendre pour mieux protéger

Le CEN Pays de la Loire met en place avec ses partenaires des suivis scientifiques sur les deux dernières populations de la région présentes en Sarthe, afin d'améliorer la connaissance de l'espèce. Ainsi, chaque population est suivie par Capture-Marquage-Recapture (CMR), une technique qui permet d'identifier tous les individus présents sur un site grâce à la photographie de leur patron ventral qui est propre à chacun. Cette méthode a permis de connaître la longévité des individus (le record est détenu par une femelle ayant plus de 12 ans) et leur déplacement au sein d'un complexe de boisement et de bocage (un mâle a parcouru plus de 500 mètres en période estivale). En 2016, le CEN a lancé en parallèle un projet d'étude génétique des populations sarthoises afin de compléter les informations obtenues par CMR (structuration des métapopulations : flux de gènes, diversité génétique, isolation, etc.). Ce travail sur la génétique a déjà été réalisé dans d'autres pays européens notamment en Pologne et initié en France par l'université de Lyon. Il était donc intéressant de pouvoir comparer les résultats obtenus afin d'en retirer des informations pouvant jouer un rôle crucial dans les futures actions de préservation.

La forêt : un des derniers refuges de l'espèce

Cet amphibien rare et méconnu se rencontre souvent dans les systèmes aquatiques temporaires forestiers (mares, ornières, fossés, etc.). Aujourd'hui les populations les plus importantes de sonneurs se rencontrent en forêt. Il fréquente les points d'eau d'avril à septembre, avec un pic de présence en juin sur les sites de ponte. Son chant mélancolique (« hou-hou-hou ») de faible inten-



Sonneur à ventre jaune en position d'Unken, position réflexe adaptée en cas de menace pour montrer ses couleurs vives au prédateur.

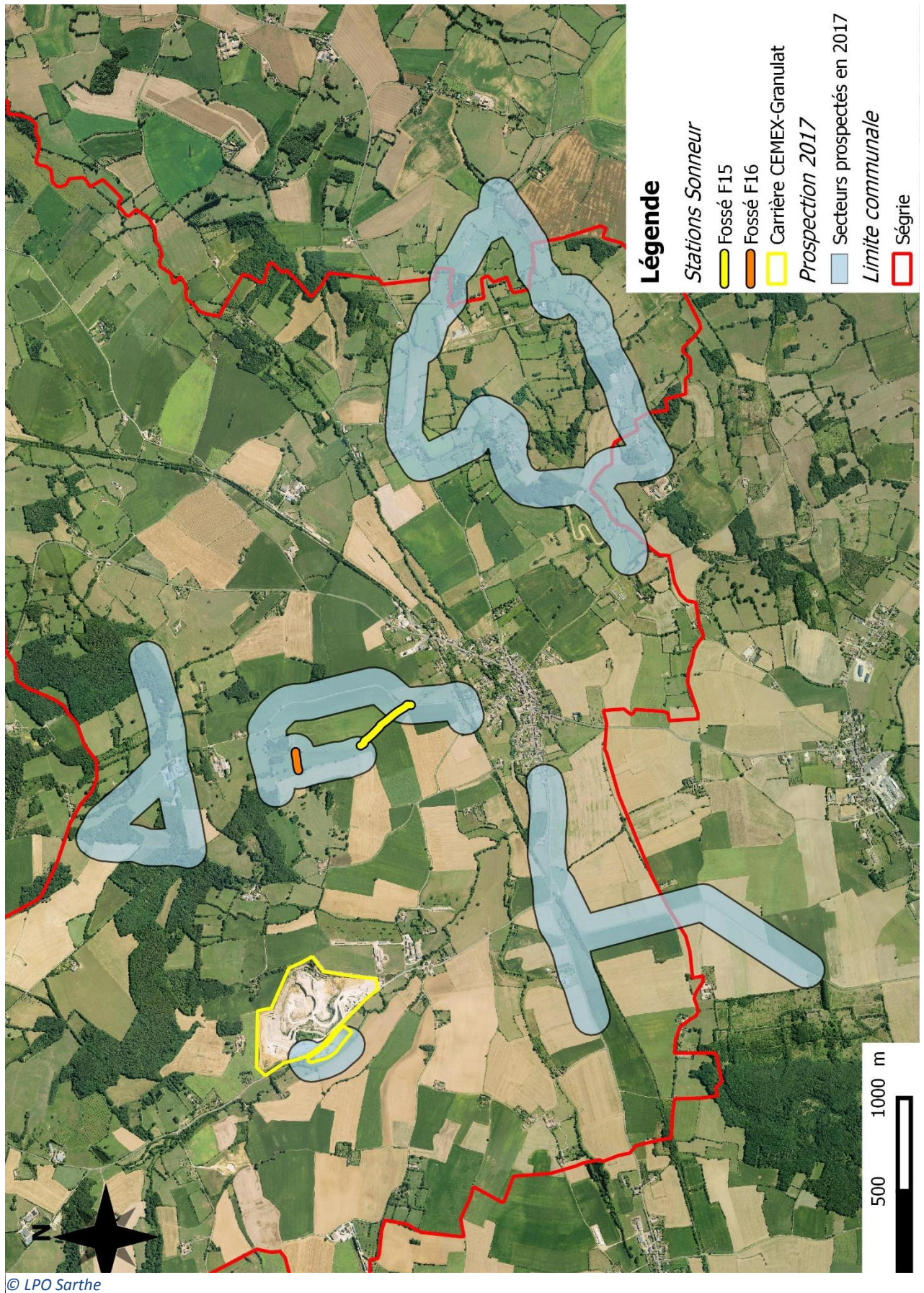
sité est émis à la surface de l'eau. Toutefois, l'espèce passe souvent inaperçue aux abords des ornières sur la boue se chauffant au soleil. A partir du mois d'octobre, il hiverné sous des souches, dans des galeries de micromammifères ou tout autre milieu qui lui est favorable. Pour favoriser sa présence, il suffit de conserver un réseau de point d'eau temporaire au sein de la forêt (principalement ornières et fossés). Il ne tolère pas la présence d'autres amphibiens et colonise rapidement de nouveaux milieux pionniers suite aux travaux d'exploitation.

Des yeux et des oreilles : en quête de sonneurs !

Les propriétaires et les personnes gérant les espaces sylvestres sont les premiers observateurs de la nature en forêt, c'est pourquoi nous vous sollicitons pour nous faire part de vos observations concernant cette espèce rare et menacée de disparition en Pays de la Loire. Merci d'avance pour votre contribution.

Contact : Olivier Vannucci, chargé de mission au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire
Courriel : o.vannucci@cenpaysdelaboire.fr
Téléphone : 02 43 77 17 65

Annexe 3 :





PRÉFET DE LA SARTHE

Préfecture
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Direction Régionale de l'Aménagement de l'Environnement et du Logement
Unité Départementale de la Sarthe

ARRÊTÉ n° DCPAT 2017-0466 du 24 juillet 2017

Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Société CEMEX GRANULATS à SEGRIE « La Raverie »
Installation de stockage de déchets inertes

Le Préfet de la Sarthe
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L.512-7 à L.512-7-7, R.512-46-1 à R.512-46-30 ;
- VU** l'arrêté ministériel de prescriptions générales (art L 512-7) du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** l'arrêté ministériel de prescriptions générales (art L 512-7) du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 08-3198 du 1^{er} juillet 2008 autorisant la société CEMEX Granulats à exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de SEGRIE, au lieu dit « La Raverie » ;
- VU** l'article L.513-1 du code de l'environnement ;
- VU** la demande présentée le 9 décembre 2016 par la société CEMEX Granulats dont le siège social est à RUNGIS, Zone Silic, 2 rue du Verseau, pour la modification des conditions d'exploitation et de remise en état, ainsi que pour l'augmentation des quantités maximales de déchets inertes stockés sur son site de SEGRIE au lieu dit « La Raverie » ;
- VU** le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans du projet et les justifications de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales des arrêtés ministériels susvisés dont l'aménagement n'est pas sollicité ;
- VU** la circulaire du 14 mai 2012 sur l'appréciation des modifications substantielles au titre de l'article R. 512-33 du code de l'environnement ;
- VU** l'avis du maire de SEGRIE en date du 29 novembre 2016 sur la demande ;
- VU** le rapport du 18 mai 2017 de l'inspection des installations classées ;
- VU** l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 1er juin 2017 ;

CONSIDÉRANT que la société CEMEX Granulats exploite de manière régulière une installation classée soumise à enregistrement, bénéficiant de droits acquis en application de l'article L.513-1 du code de l'environnement susvisé ;

CONSIDÉRANT que la demande de modifications de l'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales des arrêtés de prescriptions générales susvisés et que le respect de celles-ci suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'au sens de la circulaire du 14 mai 2012 sur l'appréciation des modifications substantielles au titre de l'article R. 512-33 du code de l'environnement, les modifications projetées peuvent être caractérisées de notables mais non substantielles ;

CONSIDÉRANT que l'insertion paysagère du projet et notamment la proximité du hameau de « la Raverie » nécessite de permettre le renforcement de réseaux de haies autour du site ;

CONSIDÉRANT que la société CEMEX Granulats ne demande pas d'aménagements des prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement susvisé ;

CONSIDÉRANT que la remise en état du site proposée a pour vocation la sauvegarde et le développement du crapaud sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), espèce menacée d'extinction en France, bénéficiant de ce fait d'un Plan National d'Action (PNA) ;

CONSIDÉRANT que la société CEMEX Granulats est propriétaire des parcelles concernées par l'exploitation enregistrée ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 08-3198 du 1^{er} juillet 2008 autorisant la société CEMEX Granulats à exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Ségrie, au lieu dit « La Raverie » nécessitent d'être actualisées pour tenir compte du passage de l'installation sous le régime des installations classées et des modifications demandées par l'exploitant dans sa demande sus-visée ;

CONSIDÉRANT que le projet d'arrêté préfectoral a été porté à la connaissance du demandeur par courrier en date du 26 juin 2017 et que le demandeur n'a pas formulé d'observations ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du département de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1 . Exploitant, durée, péremption

Les installations de la société CEMEX Granulats, représentée par son président directeur général, Monsieur Bruno HUVELIN, dont le siège social est situé à RUNGIS, Zone Silic, 2 rue du Verseau, sont enregistrées.

Ces installations sont localisées sur le territoire de la commune de SEGRIE au lieu dit « La Raverie ». Elles sont détaillées au tableau de l'article 2 du présent arrêté.

L'enregistrement est prononcé jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2038, date à laquelle la remise en état du site sera entièrement effectuée. L'exploitation ne peut être poursuivie au-delà que si un nouvel enregistrement est prononcé. Il convient donc, le cas échéant, de déposer en temps utile une nouvelle demande d'enregistrement dans les formes réglementaires.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'exploitation a été interrompue plus de trois années consécutives (article R.512-74 du code de l'environnement).

Article 2 . Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Volume
2760-3	Installations de stockage de déchets inertes	Stockage de déchets inertes au sens de l'arrêté du 12 décembre 2014, provenant de la carrière CEMEX de Ségrie (« Le Châtelet ») ou apportés par les transporteurs se rendant à la carrière, selon le principe du double fret.	Volume total du stockage : 290 000 m ³ Rythme annuel d'apports n'excédant pas 25 000 m ³

Article 3 . Liste des déchets inertes admissibles

Les déchets admissibles sur le site sont listés dans le tableau ci-après. Les codes indiqués sont ceux visés à l'annexe de la décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 dans sa version issue de la Décision n° 2014/955/UE de la Commission du 18 décembre 2014.

Code	Intitulé
17 01 01	béton
17 01 02	briques
17 01 03	tuiles et céramiques
17 01 07	mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06
17 02 02	verre
17 05 04	terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03
10 11 03	déchets de matériaux à base de fibre de verre
19 12 05	verre
20 02 02	terres et pierres

Article 4 . Situation de l'établissement

Les installations autorisées sont situées sur les communes, parcelles et lieux-dits suivants :

Communes	Parcelles	Lieux-dits
SEGRIE	A 199, A 200, A 201, A 202, A 203 et A 482, pour une superficie totale de 4 ha 88 a 68 ca.	« La Raverie »

Les installations mentionnées à l'article 2 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et tenu en permanence à la disposition de l'inspection des installations classées.

Article 5 . Conformité au dossier d'enregistrement

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant, accompagnant sa demande du 9 décembre 2016.

Elles respectent les dispositions des arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables à l'établissement.

Article 6 . Mise à l'arrêt définitif

Après l'arrêt définitif des installations, le site est remis en état suivant le descriptif de la demande de modifications du 9 décembre 2016, pour un usage à vocation de protection écologique des espèces protégées et de leurs habitats. A cet effet, la remise en état est coordonnée à l'exploitation de l'installation de stockage.

Article 7 . Prescriptions des actes antérieurs

Les prescriptions associées à l'enregistrement se substituent à celles de l'arrêté préfectoral n° 08-3198 du 1^{er} juillet 2008 autorisant la société CEMEX Granulats à exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Ségrie, au lieu dit « La Raverie » qui est abrogé.

Article 8 . Arrêtés ministériels de prescriptions générales

S'appliquent à l'établissement les prescriptions des textes mentionnés ci-dessous :

- Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées ;
- Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Article 9 . Arrêtés ministériels de prescriptions générales, compléments, renforcement des prescriptions

Les prescriptions générales qui s'appliquent à l'établissement pour son exploitation sont complétées par celles de l'article 10 du présent arrêté.

Article 10 . Impact visuel

Pour la protection des paysages et du cadre de vie, les prescriptions générales applicables aux installations sont complétées par l'obligation faite à l'exploitant de proposer à l'inspection des installations classées, dans les 6 mois suivant la notification du présent arrêté, un plan de renforcement du réseau de haies existant autour de l'installation, en accord avec les riverains, notamment ceux habitant le hameau de « La Raverie ».

Article 11 .

Un extrait du présent arrêté énumérant notamment les motifs et considérants principaux qui ont fondé la décision ainsi que les prescriptions auxquelles l'installation est soumise, et faisant connaître qu'une copie dudit arrêté est déposée aux archives de la mairie et mise à la disposition de tout intéressé, est affiché à la porte de la mairie, visible de l'extérieur, pendant une durée minimum d'un mois. Le même extrait est publié sur le site internet de l'Etat en Sarthe pour une durée identique.

L'accomplissement de ces formalités est traduit par procès-verbal dressé par les soins du maire et transmis à la préfecture - bureau de l'environnement et de l'utilité publique.

Un avis est inséré par les soins du préfet et aux frais de la société, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

Article 12 .

Une copie du présent arrêté est remise à l'exploitant. Ce document doit en permanence être en sa possession et pouvoir être présenté à toute réquisition.

L'extrait de cet arrêté est affiché en permanence, de façon visible dans l'établissement par l'exploitant.

Article 13 .

Cette décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative (tribunal administratif de Nantes) :

1° par le demandeur ou exploitant, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée ;

2° par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de cette décision.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté autorisant l'ouverture de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

Article 14 . Exécution - Ampliation

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) chargée de l'Inspection des Installations Classées, le maire de SEGRIE, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, et le commandant du groupement de la gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'exploitant.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Thierry BARON